



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 643-2020

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2020, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 643-2020
RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 361 VISANT LA TARIFICATION AUX USAGERS
DU SERVICE DE REMPLISSAGE DES EXTINCTEURS OFFERT
PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 5 mars 2020

- Original signé -

Nicole Renaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim